



Compagnie des Canotiers

| CROISIÈRES SUR LE RHÔNE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMPAGNIE DES CANOTIERS DU RHÔNE & SAÔNE

Dénomination :

La Compagnie des Canotiers du Rhône & Saône = C.C.

Le Client = membre d'un groupe qui privatisé l'excursion ou le bateau.

L'excursionniste = un individu particulier qui participe à une excursion en bateau.

A. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La réservation et le déroulement des excursions de la C.C. ainsi que des prestations éventuellement associées sont soumis aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout document de La C.C. notamment prospectus, publicités ...

Toute réservation ou achat d'une prestation emporte de plein droit adhésion du client sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

B. RESERVATION ET PAIEMENT

La C.C. propose des excursions privatives et des excursions ouvertes au public avec son bateau CANOTIER.

B1. Excursions privatives

B1.1 La réservation est obligatoire pour toutes les excursions privatives et doit faire l'objet d'une demande de devis de la part du Client.

La réservation ne devient définitive qu'après réception par la C.C. du devis dûment signé par le Client accompagné du versement de l'acompte de 50% du devis TTC.

B1.2 Au plus tard 9 jours avant la date de la prestation convenue, le Client devra confirmer à la C.C. par tous moyens écrits (courrier, courriel)

Le nombre exact de personnes à embarquer devra être confirmé. Le devis sera ajusté en conséquence et la facture de solde émise pour règlement. À défaut d'avoir reçu cette information, la C.C. considérera que la réservation est annulée du fait du Client et appliquera les dispositions de l'article D.1.1 des présentes.

B1.3 Au plus tard 7 jours avant la date de la prestation convenue, le Client devra régler le solde à la C.C. par virement.

A défaut d'avoir reçu dans ce délai le virement et confirmation, ou si le nombre de personnes embarquées était en définitive inférieur à celui communiqué initialement à la réservation par le Client, la C.C. facturera le Client sur la base du nombre de passagers maximum initialement transmis lors de l'établissement du devis. L'acompte sera retenu entièrement.

B1.4 Le Client qui souhaiterait organiser lui-même des prestations associées à une excursion privative et/ou faire appel à des prestataires ou intervenants extérieurs devra également communiquer à la C.C. au plus tard 3 jours avant la prestation convenue, les documents nécessaires au bon déroulement de ces prestations, notamment les attestations d'assurances en cours de validité couvrant sa responsabilité civile et/ou celles des prestataires qu'il aura choisis; à défaut d'avoir produit ces documents, la C.C. considérera que la réservation est annulée du fait du Client et appliquera les dispositions de l'article D1.1 des présentes.

B1.5 Un dépôt de garantie, pour couvrir les dégâts ou infractions aux présentes conditions éventuels, pourra être demandé préalablement à toute prestation.

B1.6 A la fin de la prestation, un document indiquant l'ensemble des suppléments éventuels à la charge du Client, notamment en cas de prestation qui ne serait pas gérée par la C.C., sera établi contradictoirement par le Client et le Capitaine de bord de la société la C.C. ; ce document pourra tenir compte, le cas échéant, des dommages survenus au bateau. Le solde de la prestation comprenant ces suppléments éventuels, devra être réglé par le Client, dès réception de la facture de la C.C.

B2 Excursions ouvertes au public

B2.1 Les excursions sont ouvertes au public à partir de 16 excursionnistes et dans la limite de la capacité réglementaire du bateau.

B2.2 Pour valider les réservations la C.C. demande avant l'excursion le paiement total du montant TTC de la prestation achetée, étant précisé que les bons d'échanges présentés par l'excursionniste ne sont admis que lorsqu'ils auront été émis par la C.C.

B2.3 Les personnes à mobilité réduite sont acceptées, mais en raison de la nature même des excursions : vélos et de certaines infrastructures inadaptées lors des accostages et des embarquements, elles devront toujours avoir signalé leur présence pour validation par la C.C.

C. PRIX – FACTURATION – REGLEMENT – PENALITES DE RETARD

C1 Les prix facturés par la C.C. sont mentionnés en euro toutes taxes comprises et sont fixés sur la base des conditions tarifaires en vigueur au jour de la réservation qui sont disponibles sur simple demande du Client.

Ils sont assujettis au taux de TVA légalement en vigueur et peuvent être révisés sans préavis notamment en cas de création de toutes taxes ou charges nouvelles et/ou de toute modification de taxes ou charges actuelles qui impliqueraient automatiquement un réajustement des prix.

C2 Sauf autre accord préalable de la C.C., les prestations facturées par la C.C. doivent être réglées en ligne (Paiement à distance sécurisé internet) ou par chèque dans un délai de 7jours minimum avant l'excursion. Les paiements en CB et espèces sont acceptés à bord. Cependant, aucun départ du bateau n'aura lieu, avant que toutes réservations soient payées auprès du personnel de bord.

C3 Dans le cas où un délai de paiement serait accordé dans la facture, tout retard dans le paiement entraînera de plein droit et sans formalités, au paiement de pénalités de retard calculées sur le montant HT dû en principal conformément à la réglementation en vigueur, qui sont actuellement fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal.

D. ANNULATION

D1 Annulation du fait du Client

D1 .1 Pour les croisières privatives, en cas d'annulation pour quelque cause que ce soit du fait du Client intervenant :

- Jusqu'à 10 jours avant la date de la prestation : facturation de 50 % du montant TTC.
- De 9 à 3 jours avant la date de la prestation : facturation de 80 % du montant TTC.
- À partir de 2 jours avant la date de la prestation : facturation de 100 % du montant TTC.

D1.2 Pour les croisières ouvertes au public : en cas d'annulation pour quelque cause que ce soit du fait des Excursionnistes :

- Pour les changements d'avis pour cause d'intempéries, le billet pourra être reporté au maximum 7jours avant l'excursion et pour un délai maximum d'1 mois après l'excursion initialement réservée.
- Si annulation du client pour cause de météo moins de 4 jours avant la prestation : aucun remboursement
- Si plus de 7 jours avant la prestation 95% (frais de billetterie).
- Annulation pour décès ou maladie seront à justifier – certificat médical
- Les erreurs de produits sont remboursées à hauteur de 97% (frais de billetterie) si au annoncées moins 15 jours avant la prestation.
- **Si l'excursionniste arrive en retard, il ne pourra jamais prétendre au remboursement de la prestation achetée.**

D1.4 Pour les BON CADEAUX : ils ne sont pas remboursables, ni échangeables, ni prolongeables - ils peuvent être déplacés de dates et dans la saison d'achat du billet, ou confié à une autre personne sur réservation.

D2 Annulation du fait de la C.C.

En cas d'annulation d'une excursion du fait de la C.C. pour quelque cause que ce soit et notamment dans les cas visés aux articles E et F des présentes, le Client et l'excursionniste aura droit dans la mesure du possible au remplacement dans les 2 mois par une prestation équivalente de la prestation non fournie par la C.C. et à défaut, à son remboursement intégral à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

E. OBLIGATIONS DES CLIENTS ET EXCURSIONNISTES

E1 Dans le cas où le Client souhaiterait organiser lui-même des prestations associées à une excursion privative et/ou faire appel à des prestataires ou intervenants extérieurs, il devra :

S'assurer de la conformité de la réalisation de ces prestations aux textes législatifs et réglementaires qui leur sont applicables,

Accomplir l'ensemble des démarches et formalités aux fins d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à leur bon déroulement. Et comme il est dit à l'article B1 des présentes, communiquer à la C.C. les documents y afférents.

E2 L'excursionniste ou le Groupe au complet doit se présenter au lieu de départ au plus tard 15 minutes avant l'heure prévue pour le départ,

Pour les excursions privatives, la société la C.C. se réserve le droit, en cas de retard du Client, de réduire l'excursion d'un temps équivalent à ce retard, ou de facturer les heures supplémentaires correspondantes sur la base de la règle "une heure entamée est due " l'heure de fin de prestation étant, en tout état de cause, relevée par le personnel de la C.C. au départ du dernier excursionniste et validée par le client.

Pour les excursions ouvertes au public, si l'excursionniste arrive en retard, il ne pourra jamais prétendre au remboursement de la prestation achetée.

E3 La C.C. se réserve le droit de refuser l'embarquement des passagers dont le comportement (par exemple l'état d'ébriété, trouble du comportement, etc.) serait de nature à troubler le bon déroulement de l'excursion. Il ne sera par ailleurs admis sur l'excursion aucun animal (Hormis chien guide), ni matériel, qui pourraient se révéler dangereux pour le personnel ou les passagers.

E4 A compter du moment où il est invité à embarquer, chaque client ou excursionniste devra se conformer strictement aux instructions et consignes de sécurité données par le personnel de la C.C. et sera tenu de veiller à sa propre sécurité et à celles des personnes dont il aurait la garde et/ou des biens (vêtements,

bagages et autres effets personnels) dont il serait propriétaire, détenteur ou gardien; chaque client ou excursionniste s'interdit en particulier de s'introduire dans les espaces non autorisés et notamment dans le poste de pilotage du bateau.

F. RESPONSABILITES – DROITS ET OBLIGATIONS DE LA CC.

F1 La C.C. s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour assurer le bon déroulement des excursions dans les conditions prévues à la réservation et déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à l'exercice de ses activités.

F2 La partie navigation des excursions étant soumise aux règles applicables à la navigation intérieure, la C.C. se réserve le droit de modifier, sans préavis ni indemnité, ses excursions (notamment en ce qui concerne la navigation : l'itinéraire, la durée, les horaires, le bateau...) ou de les annuler à tout moment, y compris le jour du départ, en application des règles susvisées. La CC ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de modification notamment, et sans que cette liste soit limitative, de force majeure, d'actes ou de menaces terroristes, de crue du fleuve, d'inondations, d'intempéries VENT SUPÉRIEUR À 75 km/h, d'orages, d'instructions données par l'administration, d'incidents mécaniques et de façon générale de tout évènement de nature à mettre en péril la sécurité des personnes et biens transportés.

F3 La C.C. décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégâts causés aux vêtements, bagages à main et autres effets personnels des passagers, et se réserve le droit de facturer au Client tout dégât de matériel causé au bateau et au vélo, par lui-même, et de façon générale, par toute personne dont il répond (membre de son groupe, prestataire qu'il aurait choisi etc....).

F4 La C.C. décline toute responsabilité en cas d'inobservation par le Client des présentes conditions générales de ventes, et des règlements de police générale et particulier, sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourra demander en raison des dommages et préjudices qu'elle aura subi du fait de cette inobservation.

G. RENONCIATION

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

H. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige relatif aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux excursions et prestations afférentes qu'elles régissent, les juridictions françaises seront seules compétentes et la loi française seule applicable. Les litiges nés entre la C.C. et ses clients inscrits au Registre du commerce et des sociétés seront soumis au Tribunal de commerce du siège de notre société. Pour les clients consommateurs, les litiges seront soumis aux juridictions territorialement compétentes conformément au Code de la consommation.

I. AUTORISATION DE PUBLIER DES PHOTOGRAPHIES

Des photographies et vidéos peuvent être réalisées lors des excursions. Leur utilisation à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, brochures) est soumise au consentement préalable du Client ou de l'excursionniste, recueilli par écrit.

Ce consentement peut être retiré à tout moment en contactant la C.C. à l'adresse suivante : info@canotiersboatnbike.com

En l'absence de consentement, aucune image identifiable ne sera publiée.